

## Assemblée communale extraordinaire d'Alle du jeudi 28 octobre 2021

À 20h15, M. Bernard Studer ouvre cette quatrième assemblée communale de l'année 2021, salue toutes et tous très cordialement et remercie chacun-e de sa présence.

Le bureau est donc constitué ainsi :

Président d'office : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

Vice-président d'office : excusé

Secrétaire remplaçant : M. Drilon Loshi, receveur communal

Comme à l'accoutumée, nous devons nous conformer au plan de protection Covid-19 dont M. le président rappelle les prescriptions essentielles

- Respect d'une distance de 1,50 m à l'intérieur et à l'extérieur excepté pour les personnes d'un même foyer
- Port du masque obligatoire pendant toute la durée de l'assemblée si la distance n'est pas respectée
- Désinfection des mains en entrant et en sortant
- Aération réglée au maximum

M. Studer remercie les employés de la voirie qui ont mis en place la salle. Il fait part de l'excuse de M. Raymond Julien, secrétaire communal, M. Thierry Léchenne, vice-président des assemblées communales, Mme Carole Roos, conseillère communale et remercie M. Drilon Loshi pour la tenue du PV.

Sur proposition de M. le président, Mme Goffinet Sandra et M. Desboeufs Jean-Marie sont nommés scrutateurs.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par la publication d'un avis dans le Journal officiel n° 37 du 21 octobre 2021, par le tout-ménage n° 13 du 15 octobre 2021, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce jeudi 28 octobre 2021, à 20h15, à la salle des fêtes (route de Porrentruy 15) à Alle.

M. Studer rappelle l'art. 19 alinéa 2 de notre règlement d'organisation qui stipule que les personnes qui, d'après le registre des votants ne possèdent pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs à un endroit séparé des ayants droit au vote.

On note à cet égard la présence de M. Daniel André, opérateur son & lumière.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participant-e-s. On enregistre quarante-deux votant-e-s.

M. Bernard Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu :

## Assemblée communale extraordinaire d'Alle du jeudi 28 octobre 2021

Cependant, le point 8 de l'ordre du jour, sera remis à une date ultérieure. En effet, la principale intéressée ne pouvait être présente ce jour pour son hommage de reconnaissance en tant qu'ancienne conseillère.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 24 juin 2021
2. Décider et voter l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire pour le service communal d'entretien au prix de CHF 70'000.00, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement
3. Dans le cadre du projet de réfection de la route cantonale Les Vies de Bâle, voter un crédit de CHF 33'320.-- TTC, à financer par l'administration courante, pour la part communale d'honoraires de la phase d'avant-projet
4. Dans le cadre d'un échange foncier lié au déplacement d'une partie du chemin communal de l'Erveratte, décider la cession à M. Alain Wermeille à Alle, d'une surface agricole de quelque 11'275 m<sup>2</sup> à retrancher de la parcelle 6002, Sous les Chainats, contre l'acquisition par la Commune d'une surface agraire de 3'700 m<sup>2</sup>, et donner compétence au Conseil pour signer les actes nécessaires
5. Prendre connaissance du projet de réfection des allées du cimetière, voter à cet effet un crédit de CHF 160'000.— et donner compétence au Conseil pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt
6. Information sur les inondations de l'été 2021
7. Information sur le projet de réorganisation du Conseil communal
8. Hommage de reconnaissance à Mme Magali Marchand, conseillère communale sortante, *retiré à l'ordre du jour*
9. Divers

Le procès-verbal de la dernière assemblée est consultable au panneau d'affichage sis dans la cour de la mairie, et sur le site internet [www.alle.ch](http://www.alle.ch) en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications seront à adresser par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

### Délibérations

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 24 juin 2021

M. Drilon Loshi communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été placardé, le 25 août 2021, au tableau d'affichage communal situé dans la cour de la mairie, et publié sur le site internet communal [www.Alle.ch](http://www.Alle.ch).

## Assemblée communale extraordinaire d'Alle du jeudi 28 octobre 2021

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration. Consécutivement à la directive du délégué aux affaires communales du 18 décembre 2019, le procès-verbal a été édité en deux versions. La première, intégrale, a été placardée au tableau d'affichage communal.

La seconde, édulcorée en raison de sa publication internet qui doit respecter certaines règles en lien avec la protection des données, ne mentionne pas les noms des intervenants, qui ont été remplacés en l'occurrence par untel pour Monsieur et par unetelle pour Madame.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 24 juin 2021.

2. Décider et voter l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire pour le service communal d'entretien au prix de CHF 70'000.00, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement

En préambule, M. Cyrille Gigon, conseiller responsable du dicastère Alimentation en eau, Eaux usées, Travaux publics et Aménagement local, nous propose l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service de la voirie pour un montant total de CHF 70'000 et demande de laisser compétence au Conseil communal de se procurer les fonds nécessaires pour le financement de celui-ci.

L'entrée en matière ne suscite aucune objection.

Après 21 années de bons et loyaux services avec à son actif plus de 100'000 kilomètres et 6'100 heures, l'usure de ce véhicule de la marque Kommobil UX100 aura eu raison de lui. Ceci du fait que les pièces de rechange se font rares et que les frais de maintenance pour une éventuelle expertise sont très élevés et présentent un risque.

Après avoir contacté trois concessionnaires pour l'obtention d'offres, le Conseil communal vous propose l'achat du véhicule « Iveco » dans le garage Euro-Mobile à Porrentruy, représenté par M. Goffinet Hervé, collaborateur dudit garage.

Il s'agit d'un véhicule de 3.5 tonnes avec 2.5 litres de cylindrée et muni d'une boîte automatique 8 vitesses. Un crochet d'attelage et un pont basculant y sont posés. M. Gigon nous présente ce modèle avec diverses images sur le diaporama.

Sans avis contraire, l'assemblée vote un crédit de CHF 70'000 et donne compétence au Conseil communal pour se procurer le financement.

3. Dans le cadre du projet de réfection de la route cantonale Les Vies de Bâle, voter un crédit de CHF 33'320.-- TTC, à financer par l'administration courante, pour la part communale d'honoraires de la phase d'avant-projet

Il incombe pour la 2ème fois de la soirée à M. Gigon Cyrille, conseiller responsable du dicastère Alimentation en eau, Eaux usées, Travaux publics et Aménagement local de nous présenter le crédit de CHF 33'320. Ce projet est destiné à la phase

## Assemblée communale extraordinaire d'Alle du jeudi 28 octobre 2021

d'étude d'avant-projet de la réfection de la route cantonale « Les Vies de Bâle » depuis la Banque Raiffeisen jusqu'au rond-point du Centre Ajoie. L'administration courante financera ce crédit.

L'entrée en matière ne suscite aucune objection.

Le projet en question est resté en attente depuis plusieurs années maintenant. En printemps dernier, les autorités communales ont décidé de relancer le projet. C'est durant l'été 2021, que le Canton, par le biais du service de l'infrastructure, la municipalité de Porrentruy ainsi que la Commune d'Alle se sont réunis pour en discuter concrètement afin de définir la suite des événements. En effet, les trois sont parties intégrantes du projet. La route est cantonale, les infrastructures de type eau et épuration sont communales et la conduite de la source de l'Ante dans le coffre de la route est à la Municipalité de Porrentruy.

Le Canton pilotera le projet et collaborera avec le bureau Buchs & Plumey pour réaliser une étude d'avant-projet qui consistera à étudier l'assainissement des réseaux souterrains, la réfection infra et superstructure de la chaussée longue de 650 mètres. Le réaménagement du trottoir et la sécurisation du tronçon routier seront également étudiés.

Ces travaux sont normalement prévus durant les années 2023-2024. M. Gigon présente également cet ouvrage sur le diaporama.

Sans aucune objection, l'assemblée vote un crédit de CHF 32'320 et donne compétence au Conseil communal pour assurer le financement par le biais de l'administration courante.

4. Dans le cadre d'un échange foncier lié au déplacement d'une partie du chemin communal de l'Erveratte, décider la cession à M. Alain Wermeille à Alle, d'une surface agricole de quelque 11'275 m<sup>2</sup> à retrancher de la parcelle 6002, Sous les Chainats, contre l'acquisition par la Commune d'une surface agraire de 3'700 m<sup>2</sup>, et donner compétence au Conseil pour signer les actes nécessaires

M. le maire Stéphane Babey, responsable du dicastère Administration – Finances - Economie – SIS – SIDP – AJC - PDR – Cours d'eau, nous rappelle les événements de cet été en lien avec les précipitations exceptionnelles auxquelles nous avons été confrontés. Ceux-ci montrent la nécessité d'agir rapidement pour protéger le domaine bâti au village. Aussi, la loi fédérale sur l'eau nous y oblige. Il faut redonner l'espace nécessaire à nos cours d'eau. En 2017, à la genèse du projet, les agriculteurs ont été conviés à deux séances qui ont permis de clarifier les enjeux liés à l'élargissement des berges avec pour conséquence une emprise sur les terres agricoles exploitables actuellement. Le principe de la sur largeur a été accepté par le monde agricole. Cette décision a permis le déclenchement des études générales en lien avec ce dossier.

L'ensemble du territoire communal est concerné par la thématique et nos 4 rivières font l'objet de l'étude. La réussite du projet global passe par des phases

## Assemblée communale extraordinaire d'Alle du jeudi 28 octobre 2021

intermédiaires se traduisant par des travaux d'ouvrage ponctuels à réaliser rapidement. C'est notamment le cas du point spécifique à l'ordre du jour.

L'entrée en matière ne suscite aucune objection.

L'Erveratte est une de nos 4 rivières, qui a la particularité d'abriter l'écrevisse à pattes blanches, espèce qui est en observation particulière de la Berne Fédérale. Et il y a donc, au Sud de l'étang Mamie, une portion qui nécessite des travaux préalables, notamment le déplacement du chemin existant au sud avant d'entamer ceux répondant au critère du PRE (Périmètre réservé aux eaux).

Pour ce faire, nous devons procéder à l'acquisition de 3700 m<sup>2</sup> de terrain au Sud de l'Erveratte appartenant à Alain Wermeille. Dans les négociations d'acquisition, M. Wermeille a fait montre de l'intérêt porté sur la parcelle 6002 d'une surface de 11'275 m<sup>2</sup>, appartenant à la commune et qu'il exploite depuis le remaniement. C'est donc un échange de 1 : 3 en zone agricole pour la première, en zone rivière pour la deuxième.

Cette opération est conditionnée à la mise en œuvre du plan spécial sur l'ensemble du secteur. La Commune d'Alle travaille néanmoins pour obtenir une dérogation sur ce point précis de l'ouvrage.

Il n'y aura donc pas d'échange monétaire, mais un échange notarié pour des questions de simplifications. Le montant de la transaction s'élève à 28'000.-

M. Wermeille Eric, frère d'Alain Wermeille est prié de sortir le temps du vote.

Sans avis contraire, l'assemblée vote pour l'échange entre la Commune d'Alle et Alain Wermeille tel que présenté par le détail et donne compétence au Conseil pour signer les actes nécessaires.

5. Prendre connaissance du projet de réfection des allées du cimetière, voter à cet effet un crédit de CHF 160'000.— et donner compétence au Conseil pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt

Agnès Savary, conseillère communale, responsable du dicastère Environnement, Agriculture, Forêts, Cimetière salue l'assemblée et nous expose le dossier de la réfection des allées du cimetière. Il s'agit d'un lieu important et très visité du village.

Mme Savary nous relate que ce projet se veut modeste et pratique. Les allées sont actuellement en très mauvais état, il est important de donner un coup d'éclat à ces chemins en apportant de l'éclairage et une accessibilité aux personnes dont la mobilité est réduite. La bordure en pavé et le macadam seront totalement remplacés et remis à niveau.

Mme Savary explique que nous profiterons de ces travaux pour alimenter la fontaine du Jardin du souvenir au nord-est, et créer un espace vert avec un point d'eau et quelques bancs pour permettre le recueillement des visiteurs.

## Assemblée communale extraordinaire d'Alle du jeudi 28 octobre 2021

L'entrée en matière ne suscite aucune objection.

Mme Savary donne par le détail les objets à rénover, il s'agit des allées du cimetière sur une surface de 760 m<sup>2</sup>, avec un nivellement des marches, le parvis SUD de l'Eglise sur une surface de 240 m<sup>2</sup>, le fait d'inclure un éclairage à LED économique réglé par horloge et 2 tirages pour des points d'eau.

Sur l'écran d'affichage, on remarque aussi la future installation de 3 points d'eau, 6 lampadaires, 1 banc et de la végétation avec un coin de gazon. Tout ceci est présenté par le diaporama. Le budget est présenté par le détail et coûtera au total CHF 160'000 TTC.

Untel demande la fonctionnalité de l'éclairage. Mme Savary lui répond que tout est réglable selon les besoins. Aussi, untel demande de la végétation et des bancs avec des dossiers pour les personnes âgées. Mme Savary lui répond favorablement.

Sans opposition, l'assemblée approuve un crédit de CHF 160'000 et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et cas échéant consolider l'emprunt.

### 6. Information sur les inondations de l'été 2021

M. le maire Stéphane Babey, responsable du dicastère Administration – Finances - Economie – SIS – SIDP – AJC - PDR – Cours d'eau, nous rappelle le printemps et le début d'été historique en termes d'évènements météorologiques que la Commune a vécus. Il soulève que le service de Voirie, le SIS et les membres d'autres corps de sapeurs-pompiers n'ont pas ménagé leurs efforts pour protéger les biens bâtis et nettoyer ce qui avait été souillé. Des habitants et des agriculteurs ont aussi contribué à l'effort collectif et il tient à les remercier chaleureusement.

On parle ici de crues exceptionnelles, avec un retour de 30 ans, du fait que les sols étaient totalement gorgés d'eau après plus de deux mois et demi de précipitations discontinues.

Aussi, M. Babey, explique que des parcelles n'auraient jamais dû être semées ce printemps car les cultures de maïs ou de tournesol, dans le cas d'espèce, ne sont pas adaptés aux parcelles pentues en Basse-Ville. La FRI a pris le dossier en main et le message est clair : les agriculteurs concernés seront responsables de tout effet d'érosion, soit le charriage des limons, contenant les éléments fertilisants fondamentaux de nos sols.

M. Babey rappelle qu'un évènement de la même ampleur s'est d'ailleurs produit il y a près de 50 ans, au-dessus du séchoir, inondant la plaine avec pour corollaire une interdiction totale de circuler entre Alle et Porrentruy.

La Commune est en réflexion pour construire des ouvrages, simples, permettant ponctuellement d'écrêter les précipitations d'orage. Il s'agira de trous perdus, positionnés stratégiquement et de zone destinée à recueillir le plus gros des précipitations.

## Assemblée communale extraordinaire d'Alle du jeudi 28 octobre 2021

L'office fédéral de l'environnement, partenaire dans ce dossier, a bien précisé ne pas vouloir s'engager dans des projets trop coûteux. C'est la pesée des intérêts qui prévaut, et c'est dans cet esprit que le Conseil vous proposera ces prochains mois, une fois la commission agricole consultée, des solutions simples et réalistes.

### 7. Information sur le projet de réorganisation du Conseil communal

M. Stalder Alan, chargé du dicastère Dossiers spéciaux, Règlements communaux, Information, Technologie, Culture nous expose le projet à titre informatif de la réorganisation du Conseil communal.

Il s'agit d'une veille réflexion du Conseil communal qui souhaite revoir son organisation. Actuellement, il est composé de 9 membres et est élu pour une durée de 5 ans. Le 3 septembre 2019 commence le point de départ de la thématique en question. Ce mandat a été donné à la commission des règlements, présidé par M. Stalder Alan.

Une enquête sur la charge de conseiller communal est envoyée aux 38 anciens et anciennes élu-e(s) actifs entre 1991 et 2020. La commission des règlements a reçu en retour le questionnaire de 44% de ceux-ci soit 17 au total.

Le résultat de l'enquête montre un retour mitigé car les conseillers ont ou ont eu du plaisir dans leur mandat mais il semble que la fonction assez soit lourde.

L'idée est de proposer une diminution de conseillers passant de 8 actuellement à 6 sans compter le Maire. Actuellement la structure est vieillissante, les démissions sont plus fréquentes et les séances durent toujours plus longtemps. Cependant, l'acquisition d'un logiciel « E-Séance » nous a drastiquement réduit la durée des séances.

Aussi, comme problématique, on remarque des dicastères transversaux avec plusieurs conseillers pour la même séance. La définition devient floue pour le conseiller responsable de dicastères proches tel que les travaux publics, agriculture, circulation, etc.) et une confusion entre dicastère et représentation peut avoir lieu comme par exemple : La forêt est un dicastère, le triage « Les Chênes » est une représentation.

Les objectifs recherchés sont la véritable volonté du Conseil communal de sortir de sa zone de confort tout en rendant la fonction de conseiller communal attractive. Nous cherchons un meilleur esprit d'équipe, des clarifications des dicastères et une meilleure valorisation et rémunération. Le matériel informatique à disposition ou les remboursements des frais de communication sont importants.

Aussi, on cherche une plus grande implication pour chaque conseiller communal dans la prise de décision afin que le Conseil communal soit plus focalisé sur le futur plutôt que réaliser des tâches administratives.

## Assemblée communale extraordinaire d'Alle du jeudi 28 octobre 2021

De plus, sur 53 communes jurassiennes, seulement 4 communes possèdent un conseil avec 8 conseillers. Un diaporama est présenté pour comparer certaines communes par rapport aux nombres d'habitants et à leur taille.

Pour ce faire, la Commune devra changer son règlement d'organisation comme suit avec la modification de l'article 36. *Nouvelle teneur – Art. 36. al.1 Le conseil communal se compose de sept membres, le maire y compris.*

Ce projet présente plusieurs phases clés. La première était la présentation au Conseil communal, ensuite aux parties politiques en place, puis à l'assemblée communale. En cas d'acceptation, la proposition doit être adoptée par l'assemblée communale, validée par le délégué aux affaires communales et par le gouvernement.

Il existe deux possibilités pour l'entrée en vigueur, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ou au 1<sup>er</sup> janvier 2028. Pour clarifier cela, nous avons écrit une lettre au Délégué aux affaires communales pour une entrée en vigueur au 01.01.2023 et attendons leur réponse.

Il est important de rappeler que la future composition du Conseil communal ne présente aucune velléité politique et il est impossible de faire une projection électorale ou une stratégie.

8. Hommage de reconnaissance à Mme Magali Marchand, conseillère communale sortante, retiré à l'ordre du jour

9. Divers

Untel s'interroge et questionne M. Babey sur la gratuité des transports publics pour assister aux matchs du Hockey Club Ajoie. Il trouve cela illogique, car le principe d'équité n'est pas totalement respecté. Stéphane Babey informe M. Roth qu'il s'agit d'un partenariat entre 4 entités et que l'Etat exigeait un plan de mobilité douce dans le secteur.

Stéphane Babey informe l'assemblée de l'inauguration de la place de transbordement à Alle aura lieu le 29 octobre 2021. Pour rappel, en novembre 2013, 4 communes dont Alle, Porrentruy, Vendlincourt et Bonfol, s'étaient réunies pour éviter le démantèlement de la ligne CJ qui était prévu en 2022.

Enfin, Stéphane Babey présente M. Caillet Serge, nouveau conseiller responsable de la fête du village et des assurances.

M. Babey loue son professionnalisme dans le domaine des assurances et compte sur lui pour garantir une couverture maximale à la Commune pour les futurs sinistres tels que les inondations. Aussi M. Babey espère vivre une très belle fête d'Alle en 2022.

